

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6d. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE: 12s.-6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, VENDREDI MATIN, 16 NOVEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION Rue Ste. Famille, No. 14

### FRANCE.

#### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Présidence de M. DUPIN, aîné, Séance du 15 octobre.

#### Discussion sur les affaires de Rome.

A une heure et quart la séance est ouverte. Après diverses affaires de routine, le Président annonce que l'ordre du jour appelle la discussion des projets de loi relatifs à des allocations de crédits supplémentaires et extraordinaires aux ministres des affaires étrangères, de la marine et de la guerre, pour l'expédition de Rome.

M. Pierre Leroux.—J'avais demandé à adresser des interpellations aujourd'hui au Ministère. On me l'avait accordé; mais M. le président, sur ma demande, ayant retardé les interpellations, j'avais rédigé une publication renfermant des détails intéressants sur les interpellations que je désire faire. Eh bien! vous savez que la question a empêché la distribution de mon volume, bien que la première page porte comme note que cette publication est indispensable pour que l'Assemblée puisse se décider sur les faits dont je veux l'entretenir dans quelques jours. (Mouvement sur plusieurs bancs.) Je me vois donc obligé de déclarer qu'en présence de cet abus exorbitant, contre lequel je proteste, demain je distribuerai moi-même, à ceux de mes collègues qui voudront bien me faire l'honneur de me la demander, ma publication. (Mouvements divers.—Bruit à gauche.) Quant aux interpellations que je me propose d'adresser à M. le ministre de la justice, je demande quelles soient fixées aux premiers ou aux derniers jours de la semaine prochaine. (Agitation générale.) Quelques voix à gauche.—Que M. Baze répond à cela (Bruit.)

M. Baze.—Nous n'éprouvons aucune peine à répondre à l'abus que nous reproche M. Pierre Leroux. Pour expliquer le refus qui a été refusé à M. Pierre Leroux pour la distribution de sa publication, l'Assemblée voudrait bien remarquer qu'à la suite des nombreux abus qui s'étaient commis dans la distribution de certains livres, la question a pris un arrêté portant que nul écrit ou publication quelconque ne peut être déposé dans les cahiers de la question pour être distribué qu'autant qu'il est sous bandes et à l'adresse des représentants auxquels il doit être distribué. (Approbation à droite.)

Une voix.—Les questionnaires ne sont pas les censeurs!

D'autres voix.—De quel droit les questionnaires font-ils des arrêtés? (Rumeurs.) M. Baze.—C'est parce que nous ne pouvons faire distribuer que des publications parlementaires, et dont la distribution doit être autorisée par M. le président de l'Assemblée, que nous avons fait l'arrêté dont j'ai parlé tout à l'heure. Je crois que ces explications suffisent pour répondre aux reproches dont nous venons d'être l'objet. J'ajoute que la question distribuera les exemplaires de M. Pierre Leroux quand il se sera conformé à l'arrêté de la question. (Rumeurs à gauche.—Agitation.—Bruit.)

M. le Président.—Mais laissez donc fixer le jour des interpellations. (S'adressant à M. O. Barrot.) A quel jour M. le garde des sceaux entend-il accepter les interpellations?

M. O. Barrot, de sa place.—Lundi.

M. le Président.—Il n'y a pas d'opposition? Les interpellations sont fixées à lundi. Maintenant, pour ce qui est relatif à la plainte de M. Pierre Leroux, je n'ai reçu aucune proposition, et par conséquent je ne puis en occuper l'Assemblée plus longtemps. (Vive agitation à gauche.—Rumeurs à droite.)

Quelques voix, à gauche.—Prenez des mesures pour la distribution de la publication de M. Pierre Leroux.

D'autres voix, à droite.—L'ordre du jour!

M. le Président.—On demande l'ordre du jour je vais le mettre aux voix. (Réclamations à gauche.)

L'Assemblée, consultée, adopte l'ordre du jour. (Murmures à gauche.—Hilarité à droite.)

M. le Président.—La parole est à M.

le ministre des affaires étrangères. (Mouvement général d'attention.)

M. de Tocqueville, Ministre des affaires étrangères.—Le Gouvernement a pensé qu'avant d'entrer dans ces grands débats il pouvait être utile à la discussion et agréable à l'Assemblée que le Gouvernement fit connaître la marche et le but des négociations qui se poursuivent.

C'est la tâche que nous nous proposons dans ce moment. Mon intention n'est pas de discuter; la discussion viendra plus tard. Je me contenterai d'exposer. Le seul but que je me propose, c'est d'exposer les négociations avec une complète franchise et une entière exactitude. Après chaque assertion, j'apporterai les pièces.

A vrai dire, l'histoire des négociations ne commence qu'après la prise de Rome. Je ne veux pas entrer dans une revue rétrospective des événements et des discussions. Je me bornerai à faire remarquer que tous ceux qui ont voté l'expédition de Rome désiraient, à des degrés différents, la restauration de Pie IX.

A gauche.—Non!

A droite.—Oui! oui!

M. Latrade.—Nous avons protesté lors du vote; vous dites un mensonge!

A droite.—A l'ordre! à l'ordre!

M. le Président, à la Montagne.—Voulez-vous une discussion ou une dispute? (Mouvement.) Il y a des orateurs inscrits. Voici les orateurs pour et contre.

A gauche.—On avance des inexactitudes!

Autre voix.—Vous êtes partial!

M. le Président.—Vous ne m'empêchez pas de constater le désordre dès le commencement de ce débat. (Très-bien! très-bien!)

M. le Président donne lecture des noms des orateurs inscrits contre le projet.— Cette liste est connue. Nous remarquons seulement que le nom de M. le général Cavaignac a été ajouté à cette liste.

M. Latrade.—Cela ne répond pas à ce que nous dirons.

A droite.—A l'ordre! à l'ordre!

Voix.—C'est la suite du 13 juin.

Autres voix.—Allez aux Arts-et-Métiers, citoyens.

M. le Président donne lecture des noms des orateurs inscrits pour; puis il ajoute: il y a des orateurs de part et d'autre.

La discussion est libre. Je ne souffrirai donc pas les interruptions tumultueuses qui se manifestent dès l'origine de la discussion. (Bruit.)

A droite.—Rappelez à l'ordre les interrupteurs.

Voix.—C'est une émeute préparée!

M. Baudin.—Monsieur le président, ne parlez pas à tout le monde; nous n'interrompons pas tous. (Rires à droite.)

M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères.—Je ferai remarquer à ceux qui m'interrompent que je ne parle pas de ceux qui ont voté contre l'expédition, mais de ceux qui ont voté pour. (Murmures à gauche.) Je dis donc qu'à l'origine, sinon la totalité de ceux qui ont voté pour l'expédition, au moins la presque totalité... A gauche.—Vous n'en savez rien!

M. de Tocqueville.—Je répète que la presque totalité de ceux qui ont voté pour l'expédition voulaient, désiraient le rétablissement de Pie IX.

D'une autre part, je dis que je ne doute pas qu'on admettait que cette restauration devait être à la fois libérale et élémentaire. Cela a été dit partout, dans cette enceinte comme au dehors.

Je suis donc forcé de dire que, suivant les vœux de la France, le Gouvernement devait arriver à une restauration de Pie IX mais une restauration élémentaire et libérale. Eh bien! tel a été le point de départ du Gouvernement pour les négociations qu'il a ouvertes. Nous avons favorisé de tout notre pouvoir le rétablissement de Pie IX; nous l'avons fait d'autant plus volontiers que la restauration de Pie IX, à des degrés divers, nous le savons, était dans le vœu de l'immense majorité des populations des Etats romains. Réclamations à gauche.)

A gauche.—Consultez-les donc!

Une voix à droite.—Nous ne parlons pas des citoyens romains qui sont ici. (Rires.)

Une voix à gauche.—Vous n'êtes pas dignes de l'être! (Murmures.)

M. de Tocqueville.—Ces dispositions des

populations romaines se sont encore accrues par les faits subséquents.

Je ne juge pas, Messieurs, j'expose les faits ne m'interrompez donc pas maintenant, vous aurez tout le temps de le faire. Pie IX rétabli, on nous a adressé des reproches de deux natures: on nous a reproché de vouloir entraver dans sa volonté le Saint-Père, tandis que d'un autre côté on nous reprochait le contraire.

Eh bien, je le déclare de la manière la plus positive, jamais il n'est entré dans la pensée du gouvernement français de contraindre le Saint-Père... (Rires ironiques à gauche.) Nous n'y avons jamais pensé, pour deux raisons, la première, parce qu'à côté du prince il y a le pontife, le chef du gouvernement catholique, et que la France catholique ne pouvait pas contraindre le Saint-Père; la seconde, parce que le pouvoir pontifical est une de ces puissances intangible, immatérielle, contre laquelle les plus grandes puissances matérielles se sont toujours usées et s'usent toujours. (Approbation.)

Le seul moyen d'exercer sur lui une action véritable, c'était de lui demander des actes de justice, d'équité, conformes à la raison, au bon sens, et les demander hautement, mais respectueusement.

Voilà ce que nous avons fait. Laissez-moi vous dire quelles ont été nos demandes. Nous n'avons point insisté pour obtenir du pape qu'il accordât au peuple romain des libertés politiques immédiates.

Nous ne l'avons pas fait, parce que l'expérience nous a démontré qu'il eût été imprudent de demander au Saint-Père les institutions d'une grande liberté politique.

Ce que nous avons demandé, ce sont celles qui pouvaient dès à présent donner le bien-être et les libertés civiles aux populations. Voilà ce que nous avons demandé.

Maintenant, permettez-moi d'entrer dans quelques détails et de vous lire une dépêche qui émane de MM. Corcelles et de Rayneval. Cette note est du 19 août, elle est adressée au cardinal Antonelli. La première partie de cette note reproduit une dépêche du gouvernement français; la seconde partie de l'œuvre de M. Corcelles lui-même, alors très-malade. (Rires ironiques à gauche.)

M. le ministre donne lecture de cette note, qui avait pour objet de demander, 1° le maintien de plusieurs principes généraux du statut du 7 mars 1848; 2° la reconnaissance de ceux qui garantissent la liberté individuelle; 3° l'organisation des tribunaux; 4° des lois civiles analogues à celles qui régissent la liberté individuelle dans la haute Italie; 5° la création d'assemblées communales et provinciales; 6° une administration sécularisée; 7° le rétablissement de la consulte de 1847.

Tels sont, ajoute la note, des demandes que le gouvernement de la République nous charge de faire. Nous avons vu avec douleur que les intentions du conseil pontifical n'ont pas jusqu'ici répondu parfaitement à celle du cabinet français. Nous ne désespérons pas de les voir accueillies par Pie IX, et nous lui demandons avec déférence.

Les demandes contenues dans cette pièce, continue M. le ministre, n'ont pas été augmentées, mais seulement spécialisées dans les pièces subséquentes. Donc je ne donnerai pas lecture à l'Assemblée, mais je remettrai au Moniteur.

Ainsi, vous connaissez maintenant les demandes originaires dans lesquelles nous avons persisté jusqu'à la fin. J'avais besoin de les faire connaître, dis-je, avant de faire allusion à un document qui, bien qu'il ne constitue pas une pièce diplomatique, a causé une impression bien naturelle, si l'on songe au nom de son auteur; vous comprenez que je veux parler de la lettre de M. le président de la République. (Mouvement d'attention.)

On nous a demandé en dehors, on nous a demandé au sein de la commission si la politique du président de la République était la nôtre; si elle était celle que nous avons mise en avant, celle que nous avons soutenue. Nous avons répondu alors, et nous sommes bien aise de répéter ici, qu'en prenant la lettre du président de la République dans sa substance, c'est-à-dire dans les demandes qu'elle formule, cette politique était celle de nos dépêches. Murmures à gauche.)

Ce que je dis là, ne viens-je pas de le prouver? Est-ce que la dépêche de MM. Corcelles et de Rayneval représente une autre politique que celle dont la lettre du président de la République est un résumé sommaire et familier (rires à gauche), traduit pour ainsi dire dans un élan généreux et fier? (Très bien! très bien!) C'est bien là notre politique. Cette politique là, nous ne l'avons jamais désavouée, nous ne la désavouons jamais. (Très bien! très bien!)

Une voix à gauche.—Mais alors, c'est le rapport de la commission que vous désavouez.

M. de Tocqueville.—Vous connaissez les actes principaux de notre diplomatie. Un mot du Motu proprio n'a pas réalisé nos espérances (rires à gauche); cependant il est bon de remarquer, ce qu'on ignore trop, que si ce Motu proprio n'a pas réalisé immédiatement tous nos vœux, il a excité les craintes, les passions et les répugnances les plus grandes dans le parti de l'ancien régime de Rome.

Ce parti a accusé le Saint-Père de se placer de nouveau sur cette pente qui l'a conduit à sa perte. Il est donc juste de dire que dans le Motu proprio se trouvent en grande partie les réformes essentielles demandées par nous, et que toutes celles qui s'y trouvent en germe. (Interruptions et dénégations à gauche.) Je m'étonne de ces dénégations. Qu'avions-nous demandé? Des réformes civiles et judiciaires. Le Motu proprio les promet. (Rires à la Montagne.) Vous doutez donc de la parole du Saint-Père? (A gauche: Oui! oui.)

A gauche.—Nous ne croyons pas aux indulgences.

A droite.—Vous ne croyez à rien, pas même à la France.

M. de Tocqueville.—Si vous voulez douter de la parole du Pape, libre à vous mais vous ne pouvez pas douter des engagements pris. Nous avons demandé des libertés communales et provinciales, elles sont données de la manière la plus large.

Nous avons demandé une consulte, elle a été donnée! Je puis donc dire que plusieurs des demandes de la France sont dans le Motu proprio, et la plupart des autres sont promises. C'est dans cette vue que dès que le Motu proprio fut connu de lui, le Gouvernement a envoyé une dépêche à son agent. Il y disait que les concessions lui semblaient incomplètes, qu'il approuvait les réserves faites par le dit agent, et qu'il l'engageait à presser le développement des principes libéraux déposés dans le manifeste du Pape.

Je viens de parler des institutions, il me reste à dire un mot des personnes. Quant aux personnes, notre langage a pu être plus vif et plus pressant. Il ne s'agissait plus de contraindre le Souverain-Pontife à donner des institutions qui répugnaient à sa prudence. Il s'agissait de pouvoir à ce qu'il ne se commit plus, sous nos yeux, dans nos mains, des actes contraires à la générosité française. Aussitôt après notre entrée dans Rome, nous avons compris que nous avions un devoir et un droit. Notre devoir était d'achever de dompter la faction démagogique...

A gauche.—Républicaine!..

A droite.—Oui! oui! pour vous, républicaine, c'est la démagogie!

M. de Tocqueville, reprenant.—D'achever de dompter la faction démagogique que nous avions vaincue.

A gauche.—C'était la république!

A droite.—C'était la démagogie!

M. de Tocqueville.—Notre devoir était de donner une paix réelle et profonde aux Etats romains. (Rires à gauche.)

C'est le but que nous avons cherché à atteindre. Ce qui le prouve, c'est une dépêche que nous adressions à notre général avant son entrée à Rome: "Une fois à Rome, qu'on occupe et administre militairement la ville. Désarmez tous le monde expulsez les étrangers dangereux; établissez une municipalité romaine; réunissez un parti libéral et modéré."

A gauche.—Où est-il donc, ce parti?

M. de Tocqueville.—Ce qui a été prescrit à Dieu merci, été fait. En effet, on a expulsé les étrangers, on a arrêté ceux qui résisteraient.

Une voix, à gauche.—Et l'Assemblée constituante?

M. de Tocqueville, continuant.—On a rendu la paix à la ville en la débarrassant

de tous ceux qui l'agitaient, et, pour faciliter l'écoulement de ces hommes (rires et interruption), nous avons pris les mesures nécessaires pour faciliter leur entrée en France; nous leur avons exceptionnellement ouverte notre territoire; nous avons même été jusqu'à leur donner des secours.

Mais, en même temps que nous prenions ces mesures pour achever de dompter le parti démagogique que nous avions vaincu, en même temps que nous faisons ces choses que nous considérons comme un devoir, nous avions le droit de ne pas permettre que, sous nos yeux, fussent accomplis des actes dont aurait à souffrir la dignité du nom français.

Voilà pourquoi nous avons protégé le départ de ces hommes, dont un grand nombre pourtant étaient peu dignes d'intérêt. Car beaucoup, après avoir perdu la liberté chez eux, n'avaient pas permis qu'on la relevât; plusieurs avaient combattu contre nous sans loyauté. (Murmures à gauche.) Et après leur défaite, eux et leurs amis nous poursuivaient d'injures et d'outrages. (Longue et bruyante interruption.)

Et cependant nous avons sauvé ces hommes. Pourquoi? Parce que la France ne pouvait livrer ceux qu'elle avait vaincus, fussent-ils même indignes de son pardon. (Murmures prolongés à gauche.)

M. Antony Thouret.—Qu'avez-vous fait de. Assemblée constituante?

Une vive agitation se manifeste, au milieu de laquelle éclatent des interruptions violentes que nous ne pouvons saisir.

M. le Président.—Je prie le Moniteur de constater les interruptions ainsi que le caractère.

M. de Tocqueville.—Ceux qui m'interrompent trouvent sans doute plus patriotique d'applaudir aux pamphlets dirigés contre nous, auxquels je faisais allusion il y a un instant... (Bruyante interruption.)

Une voix à gauche.—Contre vous!

De nombreuses interpellations se croisent sans qu'il soit possible de distinguer le sens d'aucune d'elles. Parmi les plus bruyants interrupteurs se font remarquer MM. Pierre Leroux et Pascal Duprat.

M. le Président.—MM. Pierre Leroux et Pascal Duprat, je vous invite nominativement au silence.

M. de Tocqueville, continuant sa phrase. Et d'aller s'installer dans le théâtre notre drapeau et nos soldats. (Vive approbation à droite.—Murmures à gauche.)

Comme Sa Sainteté n'était pas à Rome, et que nos intentions pouvaient être un instant méconnues, nous avons écrit dans le sens que je viens de caractériser la dépêche adressée le 19 août à notre général en chef M. le ministre donne lecture de cette dépêche et continue:

Quant aux restrictions apportées à l'amnistie par la commission des cardinaux, nous avons cru devoir faire entendre nos observations au Saint-Père, et nous avons chargé notre représentant de lui porter ces observations.

M. le ministre donne lecture de sa dépêche, dans laquelle il déclare que le gouvernement français, en admettant l'exception de la nomination de quelques hommes plus dangereux, ne pensait pas qu'on dût excepter de l'amnistie des catégories si nombreuses. Il exprime la crainte que cela ne prolonge l'agitation, n'excite de profonds ressentiments, ne crée de grands périls. Il veut que le Saint-Père soit prié, dans l'intérêt de l'Eglise, comme dans l'intérêt de la puissance pontificale, de modifier les exceptions apportées à l'amnistie.

Telles sont, continue M. le ministre, telles sont les demandes que nous avons fait porter respectueusement aux pieds du Saint-Père. (Rires ironiques et murmures à gauche.) J'espère qu'elles seront entendues; je l'espère, parce que j'ai foi dans le caractère du Saint-Père; je l'espère, parce qu'en agissant ainsi le pape continue le grand rôle si glorieusement commencé par lui, et qui lui a valu tant de suffrages et de si illustres encouragements quand, au début de ses réformes, toute l'Europe criait: Courage! courage! Saint-Père! (Rires ironiques à gauche.)

Déjà les catégories d'exception ont reçu quelques restrictions, et on peut dire que la révolution, qui a commencé par la violence... (Longue et bruyante interruption à gauche.)

Une voix à gauche.—Vous insultez les vaincus!